Nations Unies S/2021/1091

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2021
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Le rapport ci-après, qui porte sur la période allant du 18 juin au 21 décembre 2021, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel ainsi que des activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), notamment les progrès accomplis dans l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il fait en outre le point sur la situation dans le bassin du Lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. À l'issue des cycles électoraux de 2020-2021, la consolidation de la démocratie dans la région est restée irrégulière. Un coup d'état a eu lieu en Guinée, au lendemain d'un deuxième au Mali. À l'inverse, la crédibilité et le calme qui ont caractérisé le déroulement de l'élection présidentielle à Cabo Verde sont un exemple positif de démocratie.

3. Le dialogue engagé respectivement au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo en vue de renforcer le consensus sur les questions politiques et de sécurité s'est poursuivi. Les gestes de conciliation faits par les Présidents du Bénin et de la Côte d'Ivoire ont permis de réduire les tensions politiques dans chacun de ces pays. Sur fond de polarisation du climat politique, les réformes constitutionnelles menées en Gambie et en Guinée-Bissau n'ont enregistré aucun progrès. Au Libéria et en Gambie, les processus de justice transitionnelle en cours ont donné lieu à un débat national sur la justice, la responsabilité des acteurs devant le peuple et la réconciliation. Dans ce contexte, l'engagement pris par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de revoir et d'actualiser le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance semble indiquer qu'il existe, au sein de la CEDEAO, une volonté de trouver des solutions face aux doléances que suscitent les carences de la gouvernance, le non-respect de la durée des mandats présidentiels et les changements de gouvernements anticonstitutionnels.

4. Sur le plan de la sécurité, les attaques coordonnées de grande envergure perpétrées par des groupes armés terroristes et extrémistes contre des cibles militaires et civiles se sont poursuivies. La troisième réunion du Forum des gouverneurs pour

Merci de recycler

la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable du bassin du lac Tchad et la troisième réunion des gouverneurs des régions frontalières du Liptako-Gourma ont permis aux parties prenantes d'échanger des vues sur la coopération interrégionale et intercommunautaire afin d'offrir solutions et remèdes aux causes profondes de l'insécurité, qui a continué de provoquer à grande échelle des pertes humaines, des déplacements de populations, et des atteintes aux droits des enfants à l'éducation. Parallèlement, l'incidence que pourrait avoir, sur les pays voisins, notamment ceux du Sahel, le retrait de forces militaires étrangères, de combattants étrangers et de mercenaires de Libye et d'ailleurs a fait l'objet d'un regain d'attention.

5. Malgré la reprise de la croissance économique dans la sous-région, le manque d'accès aux services essentiels et les inégalités socioéconomiques, qu'aggravent encore les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont suscité des manifestations dans de nombreux pays.

A. Politique et gouvernance

6. Au Bénin, le Président Patrice Athanase Guillaume Talon a rencontré, le 22 septembre, l'ancien Président Thomas Boni Yayi. L'événement a été vu d'un bon œil, semble-t-il, par les parties prenantes concernées dans le pays. M. Boni Yayi a appelé à la tenue d'un forum consultatif inclusif, à la libération des dirigeants politiques détenus et au retour d'exil des figures de l'opposition.

7. Au Burkina Faso, le Président Roch Marc Christian Kaboré a fait, le 1er juillet, un geste propice au consensus en nommant de nouveaux ministres de la défense et de la sécurité. Le dialogue politique entre les partis d'opposition et le Gouvernement a repris le 27 septembre après trois mois de blocage, les discussions ayant achoppé sur des demandes pressantes de l'opposition liées, entre autres, à l'insécurité persistante ; la reprise des discussions a permis d'aboutir à un consensus multipartite sur une stratégie de lutte contre l'insécurité et de renforcement de la résilience des populations touchées. Le 9 décembre, le Premier Ministre, Christophe Joseph Marie Dabire, a démissionné. Il a été remplacé par Lassina Zerbo, qui a formé un nouveau gouvernement composé de 25 ministres le 13 décembre.

8. À Cabo Verde, l'élection présidentielle s'est déroulée dans le calme le 17 octobre. L'ancien Premier Ministre, José Maria Pereira Neves, soutenu par le Parti africain pour l'indépendance de Cabo Verde, a obtenu 51,5 % des voix contre 42,6 % pour Carlos Alberto Wahnon de Carvalho Veiga, soutenu par le Mouvement pour la démocratie au pouvoir. Les missions d'observation électorale de l'Union africaine et de la CEDEAO ont donné un avis positif sur le processus. M. Neves a prêté serment le 9 novembre.

9. En Côte d'Ivoire, le 27 juillet, le Président Alassane Ouattara a rencontré l'ancien Président Laurent Gbagbo, rentré au pays en juin après une absence de dix ans : mis en accusation par la Cour pénale internationale pour les violences ayant fait suite aux élections nationales de 2010, il a ensuite été acquitté et libéré. Les deux hommes ont souligné leur volonté de promouvoir la réconciliation nationale et de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants politiques. Le 7 août, le Président a annoncé la libération et la grâce de 78 personnes détenues depuis la crise post-électorale de 2020. Le 16 octobre, M. Gbagbo a créé un nouveau parti politique, le Parti des peuples africains-Côte d'Ivoire.

10. En Gambie, la première élection présidentielle organisée depuis que le pays a renoué avec un régime démocratique s'est déroulée dans le calme le 4 décembre. Les missions d'observation nationales et internationales ont estimé que le scrutin avait été

inclusif et transparent. Sur les 962 157 Gambiens inscrits sur les listes électorales, il y avait 57 % de femmes et 58 % de jeunes de moins de 35 ans. Le taux de participation a atteint 89,3 %, ce qui témoigne de l'intérêt considérable qu'a suscité chez les Gambiens le choix des dirigeants de leur pays. Le 5 décembre, la Commission électorale indépendante a déclaré vainqueur le Président sortant, Adama Barrow, du Parti national du peuple, qui a remporté 53 % des suffrages, suivi d'Ousainou Darboe, du Parti démocratique uni (28 % des suffrages), et de quatre autres candidats : Mama Kandeh, du Congrès démocratique gambien (12 %) ; Halifa Sallah, de l'Organisation démocratique du peuple pour l'indépendance et le socialisme (4 %) ; Essa Faal, candidat indépendant (2 %) et Abdoulie Ebrima Jallow, du Parti de l'unité nationale (1 %). M. Darboe et M. Kandeh n'ont pas accepté ces résultats, mais seul M. Darboe les a contestés devant la Cour suprême. Entre-temps, le 25 novembre, la Commission vérité, réconciliation et réparations a remis son rapport final au Président, lequel dispose de 30 jours pour le rendre public. Le Gouvernement dispose de six mois à compter de la date de présentation du rapport pour produire un livre blanc exposant sa position à l'égard des recommandations formulées par la Commission.

11. Au Ghana, le Congrès démocratique national, principal parti d'opposition, a dévoilé en août ses exigences en matière de réforme électorale, après les propositions faites en mai par la Commission électorale. Il a notamment appelé à l'institutionnalisation du Comité consultatif interpartis et à la création d'un bureau distinct chargé de réglementer les partis politiques. Le 5 août, le Président Nana Addo Dankwa Akufo-Addo a investi Kissi Agyebeng dans ses fonctions de procureur spécial du pays. Chargé d'enquêter sur les affaires de corruption et d'en poursuivre les auteurs, celui-ci prend le relais de l'ancien procureur spécial, qui a donné sa démission en 2020.

12. En Guinée, le Président Alpha Condé et son gouvernement ont été renversés le 5 septembre par un coup d'état qui a suspendu la Constitution de 2020. En conséquence, la CEDEAO et l'Union africaine ont suspendu la participation de la Guinée, les putschistes, qui ont créé le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), semblant en revanche bénéficier du soutien des acteurs nationaux. La CEDEAO a également sommé le CNRD d'opérer la transition dans un délai de six mois et imposé des sanctions à ses membres et à leur famille. Le 27 septembre, à la suite de consultations avec un large éventail de parties prenantes au niveau national, le CNRD a publié une « charte de la transition », qui prévoit la formation d'un gouvernement civil et d'un conseil national de transition de 81 membres, lequel sera chargé, entre autres, de rédiger une nouvelle constitution et d'élaborer un calendrier de transition. La Charte interdit à tous les membres des institutions de transition de se présenter aux élections nationales et locales, lesquelles n'ont pas encore été programmées. Le colonel Mamady Doumbouya, chef des putschistes, a été investi président de la transition le 1er octobre, Mohamed Béavogui étant nommé premier ministre le 6 octobre.

13. En Guinée-Bissau, le Gouvernement, face aux grèves qui se poursuivent dans le secteur public, s'est employé à coopérer avec les institutions financières internationales pour essayer de traiter les questions de gouvernance économique. Parallèlement, les tensions ont persisté entre le Président Úmaro Sissoco Embaló et le Parlement, qui s'opposent au sujet de processus de réforme constitutionnelle parallèles et concurrents. Les relations entre le Président et le Premier Ministre, Nuno Gomes Nabiam, ont été encore plus tendues après l'arrivée, en octobre, d'un avion à l'insu des autorités et la signature présumée d'un accord d'exploration pétrolière avec le Sénégal à l'insu du Gouvernement et du Parlement, ce qui a amené ce dernier à déclarer l'accord nul et non avenu.

14. Au Libéria, le Sénat a rendu un rapport au Président George Manneh Weah dans lequel celui-ci se voit dissuadé de mettre en place le tribunal spécial chargé de juger les crimes de guerre et les crimes économiques dont la Commission Vérité et réconciliation avait recommandé la création dans son rapport final en 2009, et qui propose, en lieu et place de ce tribunal, de charger une commission de justice transitionnelle d'examiner les conclusions de la Commission Vérité et réconciliation. La proposition a été critiquée par les associations de défense des droits humains, qui font valoir que la création d'une nouvelle commission serait contraire aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et ferait double emploi avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Des manifestations ont eu lieu pendant toute la période, suscitées par la situation difficile que connaît le pays sur le plan socio-économique.

15. Au Mali, la situation politique est demeurée précaire. Après le deuxième coup d'état militaire du 24 mai, le colonel Assimi Goita, chef des putschistes, a pris la présidence de la transition. Cette situation a ajouté à l'incertitude qui pèse sur la période de transition convenue de 18 mois, laquelle devait initialement faire place, en février 2022, à la tenue d'élections présidentielle et législatives. Cependant, les préparatifs du scrutin ont été suspendus pour que les autorités puissent tenir les Assises nationales de la refondation, vaste dialogue national sur les réformes qui devait se poursuivre jusqu'au 30 décembre, et dont l'objet était de fixer les modalités des grandes réformes politiques et institutionnelles nécessaires, ainsi que la nouvelle date des élections. Le 7 novembre, les dirigeants de la CEDEAO ont imposé des sanctions ciblées à l'encontre de certains des membres des autorités de transition et de leur famille.

16. En Mauritanie, sur fond d'attentes croissantes au sein du public, qui demande des actes concrets, le Président Mohamed Ould Cheikh Ghazouani a poursuivi ses discussions bilatérales avec les dirigeants de l'opposition sur les questions de cohésion sociale et les problèmes socio-économiques. De leur côté, les partis d'opposition ont renouvelé leur appel à un dialogue politique institutionnalisé. La procédure judiciaire engagée contre l'ancien Président, Mohamed Ould Abdel Aziz, et d'autres membres de son gouvernement, visés par une enquête pour faits de corruption, a conduit à l'arrestation et à la détention de l'ancien Président le 22 juin.

17. Au Niger, le nouveau Gouvernement s'est attaché à remédier à la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les régions instables du pays et à renforcer l'alphabétisation et l'accès à l'éducation, notamment pour les filles. Mahamane Ousmane, candidat vaincu à l'élection présidentielle, a continué, pour sa part, de contester la validité du résultat de l'élection présidentielle du 21 février, dont il a fait appel le 21 juin devant la Cour de justice de la CEDEAO. En conséquence, le dialogue politique n'a guère progressé, en dépit d'une volonté réaffirmée de concertation du Gouvernement avec l'ensemble des partis politiques. Le Mali et le Niger ont continué de s'employer à rétablir la concorde après la ferme condamnation du second coup d'état malien du 24 mai par le Président nigérien Mohamed Bazoum, le 9 juillet.

18. Au Nigéria, le Président Muhammadu Buhari a saisi l'occasion de la fête de l'indépendance, le 1er octobre, pour réaffirmer l'engagement du Gouvernement en faveur de l'unité nationale et appeler au dialogue. Le 12 octobre, le Parlement a adopté un projet de loi portant modification de la loi électorale et instituant, entre autres, la transmission électronique des résultats électoraux, et confiant l'organisation des primaires des partis politiques à la Commission électorale indépendante. Lors de sa convention nationale, qui s'est tenue les 30 et 31 octobre, le Parti démocratique populaire (Peoples Democratic Party), principal parti d'opposition, a élu les membres du comité opérationnel national chargé de prendre les rênes du parti, et placé à sa tête

l'ancien président du Sénat, Iyorchia Ayu. L'élection du gouverneur, qui s'est tenue le 6 novembre dans l'État d'Anambra, s'est déroulée globalement dans le calme.

19. Au Sénégal, la Commission politique du dialogue national est parvenue à un consensus sur la plupart des questions examinées, notamment la question du suffrage direct aux élections municipales pour l'élection des maires et chefs de conseils municipaux. Toutefois, la nouvelle loi électorale adoptée le 12 juillet par l'Assemblée nationale a été contestée par les partis d'opposition, qui ont critiqué les modifications du Code pénal en date du 25 juin, lesquelles, selon eux, ont pour effet de nuire à la liberté d'expression. À l'approche des élections locales du 23 janvier 2022, deux nouvelles alliances ont vu le jour dans l'opposition, regroupées autour du Pastef-Les patriotes, dirigé par Ousmane Sonko, et du Parti démocratique sénégalais, dirigé par Abdoulaye Wade. En novembre, à la suite du report du procès de Barthélémy Dias, qui représente Yewwi Askan Wi, coalition de partis d'opposition, aux élections municipales de Dakar prévues pour janvier 2022, des affrontements ont eu lieu entre la police et les partisans du Yewwi Askan Wi.

20. En Sierra Leone, le Consortium des partis politiques progressistes, constitué de dix partis d'opposition dont le Congrès de tout le peuple (All People's Congress), a signé le 13 septembre un protocole d'accord en vue de la réconciliation nationale, dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2023.

21. Au Togo, les consultations entre partis politiques nationaux ont débouché sur une série de recommandations concernant les réformes constitutionnelles et électorales. La plupart des partis politiques ont pris part au dialogue, engagé en février, mais l'Alliance nationale pour le changement, parti d'opposition, s'est retirée par la suite en jetant le doute sur la crédibilité du processus. Le Parlement a adopté la loi électorale et les lois sur la décentralisation et sur les libertés publiques le 1er octobre.

22. Le 5 octobre, les États membres de la CEDEAO, réunis au niveau ministériel en séance extraordinaire à Accra, ont décidé de restructurer la Commission de la CEDEAO et les organes connexes dans le but de renforcer l'efficacité de l'organisation. La Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Niger, le Nigéria et le Togo ont chacun obtenu un des sept sièges que comptera la nouvelle Commission, dont la présidence sera assurée par la Gambie. À sa soixantième session ordinaire, qui s'est tenue à Abuja le 12 décembre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO a décidé de poursuivre les consultations en vue de finir d'attribuer les sièges à la Commission de la CEDEAO et a prolongé de six mois, jusqu'en juin 2022, le mandat des titulaires actuels.

B. Sécurité

23. En dépit des efforts déployés à l'échelon national, régional et international pour renforcer la sécurité, la situation reste complexe et difficile. Les groupes extrémistes violents au Sahel, qui s'en prennent à la fois aux civils et aux forces de sécurité, ont continué d'étendre le périmètre de leurs activités, notamment dans la région du Liptako-Gourma, dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

24. Au Burkina Faso, des associations civiles de défense ainsi que des cibles militaires ont fait l'objet de plusieurs attaques au cours de la période : le 11 juillet, dans le village de Niha-Mossi (région centre-nord), où sept membres des forces de défense civile ont trouvé la mort ; le 8 août, dans le village de Dounkoun (département de Toéni), près de la frontière avec le Mali, où 14 soldats ont été tués ; le 4 octobre, à Yirgou (région centre-nord), où ont péri 14 soldats d'un détachement militaire

tombé dans une embuscade. Dans le cadre d'une importante attaque perpétrée le 18 août, l'embuscade d'un convoi de 80 véhicules sur la route d'Aribinda à Gorgadji, au Sahel, a fait au moins 86 morts, dont 65 civils. La région sud-ouest du Burkina Faso est devenue un point chaud où les cellules extrémistes s'emploient à effrayer la population et les autorités locales. Des engins explosifs improvisés utilisés dans la province de la Comoé, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, ont fait des victimes parmi les militaires. L'attaque d'un poste de gendarmerie, le 14 novembre à Inata, dans la région du Sahel, a fait plus de 50 victimes parmi les gendarmes, ce qui a déclenché des manifestations populaires contre l'insécurité croissante, à la suite desquelles la direction de l'appareil de sécurité du pays a été remaniée. Depuis que les problèmes de sécurité ont commencé à augmenter, au début de novembre, on a recensé plus de 80 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays.

25. Au Mali, la période a été marquée par des attaques répétées contre les forces de sécurité et les civils, perpétrées, principalement, à l'aide d'engins explosifs improvisés et de tirs indirects. Des attaques à l'engin explosif improvisé ont été lancées à plusieurs reprises contre des convois de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, notamment dans l'axe nord de Kidal-Aguelhok-Tessalit. Les camps de la Mission ont également fait l'objet de fréquentes attaques, notamment le 15 juillet, où trois attaques ont été perpétrées contre les camps de Tessalit, Ménaka et Gao. Les forces de défense maliennes ont également subi des assauts répétés, notamment le 19 août, entre Boni et Douentza, et le 6 octobre, à Bandiagara. Ce sont les civils qui ont eu le plus à pâtir des blocus, des intimidations et des attaques des extrémistes, en particulier dans le centre du Mali, notamment la population du cercle de Niono. Les attaques de camions sur la route principale reliant Bamako au Sénégal sont également préoccupantes.

26. Au Niger, malgré une diminution globale du nombre des attaques terroristes, les raids contre des civils et les assassinats de chefs coutumiers ont provoqué de nouveaux déplacements de populations, notamment dans la région de Tillabéri, qui a connu, rien qu'en juillet et août, une série d'attaques qui s'est soldée par des dizaines de morts parmi les civils. Les militaires ont également été visés. Le 25 août, une attaque menée par des activistes de Boko Haram contre un poste militaire de Baroua, à la frontière avec le Tchad, a fait au moins 16 morts parmi les soldats. Les actions de représailles menées par les forces de sécurité ont permis de neutraliser une cinquantaine d'activistes dans la région de Diffa.

27. Des affrontements entre l'État islamique du Grand Sahara et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin) ont été signalés dans les régions frontalières entre le Burkina Faso et le Mali. Toutefois, les deux groupes ont été durement touchés par les forces internationales lors d'opérations de grande envergure menées par les forces maliennes et burkinabé et celles de l'opération Barkhane avec, notamment, l'assassinat, le 16 août, du chef de l'État islamique du Grand Sahara, Adnan Abu Walid al-Sahrawi. L'État islamique du Grand Sahara a continué activement à défier le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans.

28. La situation au Nigéria est restée préoccupante, des problèmes de sécurité multiformes venant s'ajouter à l'insurrection de Boko Haram et « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». Le 23 octobre, des activistes de la faction « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » opérant dans la région du lac Tchad ont tué deux commandants de haut rang et plusieurs activistes de Boko Haram (Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad) dans l'embuscade qu'ils avaient tendue à des combattants du mouvement dans la zone d'administration locale d'Abadam (État de Borno). Les affrontements entre les deux groupes ont fait des dizaines de morts parmi leurs éléments au cours de la période. Des heurts ont également éclaté entre les

combattants de « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et les forces militaires nigérianes dans les États de Borno et de Yobe. Le 30 octobre, le convoi du gouverneur de l'État de Borno a été attaqué par des activistes islamistes présumés à Mallam Fatori, près de la frontière avec le Niger. La violence des bandes criminelles opérant dans le nord-ouest s'est intensifiée prenant la forme, notamment, d'enlèvements d'élèves du secondaire et de responsables locaux contre rançon. Les 17 août et 1er septembre, des bandes armées ont envahi des écoles à Sakkai (État de Katsina), et à Maradun (État de Zamfara), et enlevé des dizaines d'élèves. Le 4 juillet, dix personnes ont été enlevées dans un hôpital de Kaduna. Affrontements intercommunautaires et attaques en représailles, opposant, souvent, des agriculteurs et des éleveurs, ont continué d'être signalés, notamment dans les États de Benue et du Plateau, dans le centre du pays. Dans le sud-est, la situation est restée tendue après l'arrestation de Nnamdi Kanu, chef du mouvement des peuples autochtones du Biafra. Des installations militaires ont également été visées dans des attaques perpétrées contre l'École de défense nigériane, dans l'État de Kaduna, le 24 août et contre une base militaire de l'État de Zamfara le 11 septembre. De son côté, l'armée a monté des opérations musclées contre des factions de Boko Haram. Selon des sources militaires, 13 000 anciens associés de Boko Haram, ainsi que des membres de leurs familles, se sont rendus, semble-t-il, en conséquence des combats qui ont opposé quelques groupes extrémistes et de la pression exercée par les forces de sécurité. Le 3 octobre, des activistes affiliés à « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont attaqué un camp abritant des éléments de Boko Haram qui s'étaient constitués prisonniers, mais ils ont été repoussés par les forces de sécurité. En octobre également, les dirigeants de l'armée nigériane ont annoncé la mort d'Abu Musab al-Barnawi, chef de « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », puis de son successeur, Malam Bakou.

29. Dans le cadre de la riposte régionale, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont intensifié les opérations conjointes de lutte contre le terrorisme le long de leur frontière commune, à la suite des attaques subies en juin par des positions des forces de sécurité à Tougbo et Téhini, dans le nord de la Côte d'Ivoire. Un renforcement des opérations militaires conjointes Mali-Burkina Faso, et Niger-Burkina Faso, a également été annoncé par ces derniers. Lors d'une séance extraordinaire convoquée le 31 août à Niamey, le Comité de défense et de sécurité du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a abordé la question de l'élaboration d'un nouveau concept général d'opérations pour tenir compte de la reconfiguration de l'opération Barkhane et du retrait partiel des troupes tchadiennes.

30. Les incidents maritimes, bien qu'ayant diminué, ont continué de perturber les échanges commerciaux et d'en renchérir les coûts. Selon un rapport publié en octobre par le Bureau maritime international, 28 incidents mêlant actes de piraterie et atteintes connexes à la sécurité ont été enregistrés au cours des neuf premiers mois de 2021, contre 46 pour la même période en 2020. Cette diminution est à mettre au compte, entre autres, des efforts déployés par le Nigéria dans le cadre de l'infrastructure intégrée de sécurité nationale et de protection des voies navigables. Au cours de la période, le Danemark et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont déployé des navires pour mener des opérations de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

C. Contexte socioéconomique

31. Selon les prévisions économiques régionales de la Banque mondiale pour octobre 2021, l'Afrique de l'Ouest et du Centre devrait enregistrer en 2021 un taux de croissance de 3,2 %, contre une croissance négative de -0,8 % en 2020. L'économie des pays d'Afrique de l'Ouest est en train de se remettre des chocs subis

en 2020 en raison de la COVID-19 mais n'a pas encore retrouvé la courbe de croissance d'avant la crise. La sous-région d'Afrique de l'Ouest devrait, quant à elle, connaître une croissance de 3,6 % en 2022. L'économie la plus importante de la région, le Nigéria, devrait voir sa croissance évoluer de -1,8 % en 2020 à 2,4 % en 2021, grâce aux meilleures performances des secteurs pétrolier et non pétrolier. Si l'on exclut le Nigéria, la sous-région devrait voir sa croissance évoluer, sous l'effet de la reprise, d'un faible taux de croissance (0,7 %) en 2020 à 4,5 % en 2021 puis à 5,3 % en 2022. L'Union économique et monétaire ouest-africaine devrait connaître une reprise économique plus rapide avec un taux de croissance de 5,6 % en 2021 et de 6,1 % en 2022, qui lui permettra de revenir au niveau des résultats enregistrés avant la crise. Les gouvernements ont continué de prendre des mesures pour renforcer leur résilience face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une hausse des taux d'endettement et, par voie de conséquence, une réduction de la marge de manœuvre budgétaire. Selon une analyse conjointe menée sur la région (à l'exclusion du Nigéria) par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le risque de surendettement au 30 juin était « élevé » dans sept pays de la région. Des ratios de solvabilité plus élevés, conjugués à un recours accru à des sources de financement plus onéreuses, ont eu pour effet de faire grimper le montant des intérêts versés par la région. Certains pays, comme le Ghana et le Nigéria, ont émis des euro-obligations en dollars pour lever respectivement 3 et 4 milliards de dollars en 2021 afin de faire face aux dépenses qui porteront la croissance. Plusieurs gouvernements ont dû augmenter le prix des services d'utilité publique, ce qui a mis encore à plus rude épreuve les finances de citoyens déjà touchés par la pandémie. Des manifestations ont éclaté dans plusieurs pays pour protester contre la situation socioéconomique.

D. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire est restée très préoccupante dans la sous-région, dont la vulnérabilité, déjà très grande, à plus forte raison au Sahel, a été encore accrue par la violence, l'insécurité généralisée, les déplacements forcés de populations, la malnutrition et les maladies. Selon une analyse effectuée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à l'aide de l'indice INFORM de gestion des risques, le Sahel est classé parmi les zones à haut risque humanitaire, la dégradation observée par rapport à 2020 étant patente au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Au Niger, le niveau de risque est passé d'« élevé » à « très élevé » dans la région de Maradi. Au Burkina Faso, il est passé d'« élevé » à « très élevé » dans les régions de la Boucle de Mouhoun, de l'Est, du Sahel et du Nord.

33. Au Sahel, le nombre des personnes déplacées a augmenté de 200 000 pour atteindre 5,5 millions de personnes, ce qui s'explique principalement par l'insécurité qui règne dans le nord du Burkina Faso et au Mali, le nombre de personnes déplacées restant stable au Niger. Au Mali, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays avait atteint un peu plus de 400 000 à la fin du mois d'octobre.

34. Le niveau de l'insécurité alimentaire reste alarmant. Dans toute la région du Sahel, près de 20 millions de personnes font face à une grave insécurité alimentaire. Le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë au Sahel a été ramené à 5,8 millions, ce qui représente une diminution de 500 000 par rapport au chiffre précédent, mais les taux globaux de malnutrition chez les enfants restent très préoccupants.

35. Dans le centre du Sahel, 195 centres de santé (contre 136 au cours de la période précédente), ont dû fermer leurs portes en raison de l'insécurité, et la plupart de ceux qui sont restés ouverts n'ont pu assurer pleinement leurs fonctions. Les femmes et les

filles ont également été exposées à un risque croissant d'enlèvements, de situations de mariages forcés et d'agressions sexuelles. La situation a également porté gravement préjudice à l'éducation. Au Sahel, 5 400 écoles ont dû fermer, contre 5 000 dans la période couverte par le rapport précédent, et quelque 13 millions d'enfants ne sont pas allés à l'école. La région de Tillabéri, au Niger, a vu considérablement augmenter les fermetures d'écoles.

36. En raison de l'accès limité accordé aux travailleurs humanitaires, les personnes vulnérables se sont vues privées d'une aide cruciale et le personnel humanitaire a été exposé à des risques accrus. Au Nigéria, les menaces pesant sur l'autoroute qui relie Maiduguri à Damasak ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire.

37. Les fortes pluies ont été cause de nombreuses morts et de pertes matérielles importantes dans plusieurs pays, notamment au Sahel. Elles ont été suivies, au Niger et, dans une moindre mesure, au Nigéria, d'épidémies de choléra.

38. Début décembre, environ 47 % du financement des plans d'aide humanitaire développés par le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria était assuré, contre 16 % en juin, un montant de 2,7 milliards de dollars environ étant nécessaire pour venir en aide à 16,2 millions de personnes.

39. Au début du mois d'octobre, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel avaient enregistré 192 000 nouveaux cas de COVID-19 et environ 2 000 décès supplémentaires. Grâce au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins et à d'autres dispositifs, la région a pu intensifier les campagnes de vaccination, mais le taux de vaccination complète est resté faible dans la population : 1 % environ au Burkina Faso et au Niger, contre 36 % à Cabo Verde.

E. Droits humains

40. Parmi les événements nouveaux survenus au cours de la période considérée, citons l'abolition de la peine de mort en Sierra Leone, où ont été créés des tribunaux spécialisés dans les infractions à caractère sexuel, et l'ouverture à Ouagadougou du procès de l'ancien Président burkinabé, Blaise Compaoré, de l'ancien chef d'état-major des armées, le général Gilbert Diendéré, et de 12 autres personnes mises en cause dans l'assassinat, en 1987, de l'ancien Président burkinabé Thomas Sankara.

41. Les processus de justice transitionnelle engagés en Gambie et au Libéria ont pris du retard. En Gambie, 17 organisations de défense des droits humains ont approuvé l'appel qu'a lancé le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires pour que soient poursuivis les auteurs de violations des droits humains commises pendant le mandat de l'ancien Président, Yahya Jammeh.

42. Au Bénin, les défenseurs des droits humains ont continué de dénoncer les cas d'instrumentalisation présumée du système judiciaire et se sont élevés contre le maintien en détention de personnalités politiques de premier plan, accusées notamment de terrorisme, et contre les poursuites judiciaires dont elles font l'objet.

43. La liberté de réunion, pendant la période de référence, a été un sujet de préoccupation. Le 28 septembre, des affrontements entre des membres du Mouvement islamique du Nigéria et les forces de sécurité ont conduit à l'arrestation de 57 personnes et à des allégations, démenties par la police, faisant état de plusieurs victimes. Au Libéria, la police a également été accusée de recours excessif à la force lors de manifestations pacifiques. En Guinée, les organisations de la société civile ont exhorté les autorités de transition à se pencher sur les violations des droits humains commises par le passé et jusqu'à une date récente.

44. Au Ghana, des activistes, ainsi que des experts indépendants du Conseil des droits de l'homme, ont fait part de leurs inquiétudes concernant le projet de loi sur la promotion des droits sexuels de la personne et des valeurs de la famille ghanéenne en cours d'examen au Parlement, et de ses incidences potentielles sur le respect, par le pays, de ses obligations internationales en matière de droits humains. Le 5 août, 21 militants et militantes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres arrêtés le 20 mai et mis en accusation pour attroupement illégal ont été acquittés.

45. En raison des conditions de sécurité dans la sous-région, il y a eu lieu de craindre de nouveau pour le respect du droit international humanitaire et des droits humains dans le cadre de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent. Le 15 septembre, une frappe aérienne de l'armée de l'air nigériane sur le village de Buhari (État de Yobe), aurait fait une dizaine de morts parmi les civils.

F. Questions relatives au genre

46. La participation et la représentation des femmes en politique ont enregistré des résultats mitigés. Alors que le remaniement gouvernemental du 1er juillet au Burkina Faso a permis d'atteindre, pour la première fois, un quota de 30 % de femmes, les 15 nouveaux commissaires nommés le 7 juillet à la Commission électorale nationale indépendante du Burkina Faso ne comptaient, en revanche, qu'une seule femme et le nombre de femmes ministres a été ramené de neuf à sept dans le nouveau gouvernement annoncé le 13 décembre. Au Libéria, plusieurs femmes ont été nommées à des postes de ministre adjoint et de vice-ministre, et plusieurs comtés ont mis en place des structures décentralisées dans le cadre du plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. À Cabo Verde et en Gambie, en revanche, aucune femme ne figurait parmi les candidats en lice pour l'élection présidentielle. S'agissant des cadres institutionnels, la CEDEAO a adopté le 15 octobre une stratégie de lutte contre les violences sexuelles et une politique de lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement. À l'échelon national, le Burkina Faso a mis en place un mécanisme d'information sur les violences fondées sur le genre et adopté des lignes directrices sur la budgétisation tenant compte des questions de genre.

G. Question des jeunes

47. Au Mali, le 17 septembre, des membres du Conseil national de la jeunesse ont rencontré le Premier Ministre, Choguel Kokalla Maïga, pour discuter de la participation des jeunes à une conférence programmée à l'échelon national et de la contribution des jeunes au processus de transition. Tenue au Sénégal du 2 au 5 août, la quatrième Assemblée générale du Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders a réuni des représentantes de tous les pays de la CEDEAO autour de la question de la restructuration et de la revitalisation du Réseau. Au Togo, une série de dialogues a été engagée le 2 juillet entre les autorités locales et les groupes de jeunes afin de promouvoir la participation des jeunes aux processus décisionnels. Les 23 et 24 septembre, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est tenu à Accra un Dialogue national avec les jeunes autour de l'objectif de développement durable nº 16, pour discuter des initiatives des jeunes en faveur de cet objectif.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

48. En étroite collaboration avec les organisations régionales, les partenaires internationaux et partenaires de développement, ainsi que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et avec le concours du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a apporté son appui aux initiatives de prévention des conflits et de maintien de la paix, tout en préconisant des réformes institutionnelles et des processus de réforme constitutionnelle, électorale et du secteur de la sécurité pleinement inclusifs.

49. À la suite du coup d'état survenu en Guinée, mon représentant spécial a effectué une mission à Conakry le 13 septembre, au cours de laquelle il a rencontré le colonel Mamady Doumbouya, alors dirigeant du CNRD, et les acteurs nationaux et internationaux concernés, auxquels il a fait valoir la nécessité d'une transition pacifique et inclusive axée sur la recherche d'un consensus concernant le calendrier de transition et un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Il a assuré ses interlocuteurs que l'Organisation entendait accompagner la Guinée dans son processus de transition, en collaboration étroite avec la CEDEAO et l'Union africaine. Le Représentant spécial a assisté aux sessions extraordinaires de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO tenus les 8 et 16 septembre et le 7 novembre. Le 9 novembre, il s'est à nouveau rendu en Guinée où il a lancé une campagne locale en faveur de la cohésion sociale, dirigée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en collaboration avec la CEDEAO et l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée. Au Niger, il a donné, le 12 novembre, le coup d'envoi d'une initiative analogue, qui vise à soutenir, grâce à la mise en place d'un système de médiation locale bénévole, les efforts nationaux de renforcement de la cohésion sociale et du dialogue.

50. Le 9 septembre, le Représentant spécial a rencontré le Président de la Commission de la CEDEAO, Jean-Claude Kassi Brou. Ils ont discuté, entre autres, de l'enlisement du dialogue et des processus constitutionnels, des prochaines élections et de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. M. Brou a accepté d'accélérer le déploiement en Guinée-Bissau d'experts constitutionnels, qui ont finalement été déployés en octobre.

51. Après une visite initiale en juin, le Représentant spécial est retourné en Guinée-Bissau du 28 au 30 septembre. Lors des entretiens qu'il a eus avec le Président Úmaro Sissoco Embaló et d'autres acteurs nationaux, il a exhorté les partis de la majorité et de l'opposition à reprendre le dialogue. Des consultations sont maintenant en cours en vue de mettre en place le cadre de dialogue qui permettra aux acteurs politiques de trouver un consensus avant les élections législatives de 2023.

52. Le 6 septembre, le Représentant spécial s'est rendu à Freetown, où il a tenu des consultations avec le Président Julius Maada Bio et les parties prenantes sierra-léonaises afin de promouvoir le dialogue entre le Parti du peuple sierra-léonais au pouvoir (Sierra Leone People's Party) et le principal parti d'opposition, le Congrès de tout le peuple (All People's Congress). Le 11 octobre, il est retourné en Sierra Leone pour s'entretenir avec le Président et avec l'ancien Président, Ernest Bai Koroma, des gestes concrets de conciliation qu'il convenait de faire pour apaiser les tensions en prévision des élections de 2023.

53. Le 26 octobre, le Représentant spécial s'est rendu en Gambie, avec le Président de la Commission de la CEDEAO et la Secrétaire exécutive de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, pour apporter son soutien à un forum national des parties prenantes avant l'élection présidentielle du 4 décembre. Organisée conjointement par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'UNOWAS et le Comité interpartis de Gambie, cette manifestation a été l'occasion pour les partis politiques de s'engager publiquement à veiller à ce que le scrutin se déroule dans le calme et à en bannir tout propos haineux. Au cours d'une mission précédente en Gambie, en octobre, le Représentant spécial avait souhaité voir dépolitiser le processus de justice transitionnelle après le report de la présentation du rapport de la Commission Vérité, réconciliation et réparations. Il est retourné en Gambie le 3 décembre, avant l'élection présidentielle, avec la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix), Martha Ama Akyaa Pobee, et a eu de nombreux échanges avec les parties prenantes nationales et internationales à l'approche de l'élection présidentielle.

54. Dans le cadre des efforts déployés actuellement pour trouver une solution au sort des réfugiés ivoiriens et soutenir la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, le Représentant spécial a assisté le 7 septembre à une conférence régionale organisée à la demande du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. À cette occasion, la Côte d'Ivoire a signé un accord avec les pays voisins et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de mettre fin au statut des réfugiés ivoiriens dans ces pays d'ici le 30 juin 2022 en raison des progrès accomplis en Côte d'Ivoire.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

55. Malgré les mesures restrictives encore en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le processus de démarcation et les activités connexes ont pleinement repris au cours de la période. Au total, 329 bornes-frontière ont été érigées ; il en reste donc 1 023 à édifier sur un nombre total prévu de 2 696. À l'occasion de réunions de haut niveau entre le Représentant spécial et les Coordonnateurs résidents des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, de nouveaux efforts de renforcement de la confiance ont été engagés en faveur des populations touchées, la collaboration sur les processus d'établissement des cartes définitives et autres processus se poursuivant, quant à elle, à distance.

56. Réunie à Yaoundé du 20 au 25 septembre, la Sous-commission chargée de la démarcation a réglé deux des huit points sur lesquels il n'y avait pas encore d'accord. Sous la présidence du Représentant spécial, la trente-troisième session de la Commission mixte, réunie à Yaoundé du 17 au 19 novembre, a réglé deux autres points de désaccord et décidé de s'atteler à l'édification de 327 nouvelles bornes-frontière à partir de janvier 2022.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

57. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a poursuivi son étroite collaboration avec les partenaires régionaux. Le 1er juillet, il a déployé du personnel à Abuja, où se trouve sa cellule de liaison avec la CEDEAO. Les 12 et 13 juillet, il a tenu à Abuja des consultations avec les chargés de liaison de la CEDEAO et les organisations de la société civile concernant l'évaluation en cours du

Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits. Ces délibérations se tenaient dans le contexte d'un projet du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix visant à renforcer les capacités régionales de prévention des conflits grâce à une meilleure collaboration entre la société civile et les organisations régionales. Il s'agissait de mettre à profit les résultats d'une réunion consultative tenue en juin à Accra avec les organisations de la société civile et organisée conjointement par le Département, le Bureau, la CEDEAO et le réseau West Africa Network for Peacebuilding. À l'issue des deux réunions, il a été recommandé, notamment, d'établir une plateforme de coordination et de rendre la Commission économique et sociale de la CEDEAO opérationnelle afin que les organisations de la société civile puissent interagir régulièrement avec la CEDEAO.

58. Le Bureau a continué de coopérer étroitement avec le Groupe de cinq pays du Sahel, dont il a aidé la présidence, notamment, par la création d'un mécanisme de collecte des données sur les fermetures d'écoles. Le 23 septembre, le Bureau a co-organisé la première réunion du comité directeur du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce du Groupe à Ouagadougou, dans lequel ont été passés en revue les problèmes opérationnels, au regard des résultats d'un atelier qu'avait organisé le Bureau à Ouagadougou avec le Groupe de cinq pays du Sahel, les 21 et 22 août, et qui avait porté notamment sur la prise en compte des questions de genre dans les activités du Centre.

59. Du 27 au 30 septembre, le Bureau a mené avec la CEDEAO une mission d'évaluation technique conjointe à Cabo Verde, avant l'élection présidentielle du 17 octobre. Un travail de recensement des meilleures pratiques a été mené en ce qui concerne le renforcement de la confiance entre acteurs politiques dans le contexte des élections.

60. Le Bureau a continué de prendre part à l'étude entreprise, conjointement avec la Banque africaine de développement, le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano, la CEDEAO, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres entités des Nations Unies, sur la vulnérabilité et la résilience dans le cadre de l'Union du fleuve Mano.

61. Du 6 au 23 juillet et du 11 au 27 octobre respectivement, le Bureau a participé au volet virtuel des visites d'évaluation hybrides effectuées par le Comité contre le terrorisme au Bénin et au Nigéria. Ce travail d'évaluation s'inscrit dans le cadre des activités engagées par le Comité pour suivre, faciliter et promouvoir la mise en œuvre par les États Membres des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

1. Rapports entre éleveurs et agriculteurs

62. Le Bureau a continué à convier à des réunions le groupe de travail régional sur le pastoralisme et la prévention des conflits, qui a donné son aval à diverses activités visant à combler les lacunes analytiques subsistantes, notamment concernant le genre, les jeunes, les industries extractives et les changements climatiques. En outre, le Bureau a contribué aux discussions tenues par la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le PNUD, entre autres, sur la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs, en mettant l'accent sur les solutions transfrontières.

2. Bassin du lac Tchad

63. Les 4 et 5 octobre, mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé à la troisième réunion du Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable

du bassin du lac Tchad, tenue à Yaoundé. Le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la Directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres entités des Nations Unies étaient également présents. Les questions abordées ont été la coopération civilo-militaire/humanitaire, la réadaptation des personnes associées à Boko Haram, la collaboration transfrontalière et la revitalisation du lac Tchad. Le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a souhaité voir la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram rapidement mise en œuvre et appelé à un renforcement des liens avec la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il a souligné qu'il était nécessaire de promouvoir la participation des femmes et des jeunes, de renforcer la prise en main et la direction des affaires nationales par chacun des pays intéressés, et d'améliorer le respect des droits humains et de l'état de droit.

64. Du 18 au 22 octobre et du 29 octobre au 2 novembre, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a effectué, conjointement avec le Représentant spécial pour l'Afrique centrale, une mission de haut niveau au Cameroun, au Nigéria et au Tchad, pays dans lesquels sévit Boko Haram. De concert avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec les populations touchées, les Représentants spéciaux ont souligné qu'il fallait continuer de faire preuve de la volonté politique nécessaire si l'on voulait accélérer la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience et ont préconisé une démarche plus intégrée tenant compte de l'interpénétration des questions de paix et de développement.

65. Avec le concours du Mécanisme régional de stabilisation pour le lac Tchad que dirige le PNUD, le commerce transfrontalier le long du corridor Banki-Am Chidé reliant le Nigéria au Cameroun a repris. Au Niger, le Mécanisme a permis à plus de 40 000 personnes déplacées originaires de 22 villages de la région de Diffa qui en avaient exprimé le souhait de retourner chez elles entre le 20 juin et le 31 juillet.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

66. Comme suite à une réunion de haut niveau tenue en janvier et à une réunion avec les chefs des forces de défense et de sécurité tenue en mai, le Représentant spécial a rencontré la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano à Dakar le 12 septembre. Après avoir passé en revue les difficultés que connaît la région, il a offert une assistance, notamment en matière d'enregistrement des faits d'état civil, sous forme de conseils techniques, afin de permettre à l'Union de promouvoir la liberté de circulation.

4. Piraterie dans le golfe de Guinée

67. La période à l'examen n'a été marquée par aucune avancée tangible dans la mise en œuvre d'un dispositif interrégional de sécurité maritime. Le 21 septembre, un mécanisme consultatif a vu le jour, sous l'égide de plusieurs entités des Nations Unies ; il vise à accompagner la région dans l'action menée en faveur de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Ce résultat, qui couronne des travaux préparatoires techniques menés conjointement par le Bureau et la CEDEAO, s'appuie sur les conclusions de la réunion tenue le 18 mars entre le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, les Présidents des Commissions de la CEDEAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée.

5. Répercussions des changements climatiques

68. De concert avec les Gouvernements irlandais et nigérien et la CEDEAO, le Bureau s'est attelé aux préparatifs d'une conférence régionale sur les changements climatiques, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui se tiendra au premier trimestre de 2022.

6. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

69. Le 25 novembre, le Bureau et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé une conférence en vue de renforcer la collaboration entre les attachés de défense face aux problèmes transfrontières transversaux qui menacent la paix et la sécurité régionales.

7. Violence intercommunautaire dans la région du Liptako-Gourma

70. En collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, le Bureau s'est attelé à la mise en œuvre des recommandations présentées à l'annexe de mon précédent rapport sur ses activités (S/2021/612). Le 30 juillet, le Représentant spécial a assisté au coup d'envoi du mécanisme de stabilisation du Liptako-Gourma, lancé sous la houlette de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma avec le concours du PNUD, et à la première réunion du Comité directeur régional du Mécanisme. Les 11 et 12 août, il a participé à la troisième réunion des gouverneurs des régions frontalières du Liptako-Gourma à Ouagadougou. Les gouverneurs ont exprimé leur préoccupation face à la multiplication des enlèvements et des attaques menées contre des écoles, entre autres problèmes de sécurité et de gouvernance. Ils ont exprimé leur souhait de voir s'accélérer les programmes de stabilisation et arrêté des mesures visant à institutionnaliser la coopération. Lors de son entretien du 30 juillet avec le Président du Burkina Faso, le Représentant spécial a assuré ce dernier de tout le soutien des Nations Unies aux efforts de stabilisation de la région.

71. En novembre, le Bureau, le PNUD et le Groupe de cinq pays du Sahel ont tenu des consultations dans la perspective du coup d'envoi d'une initiative conjointe de dialogue intercommunautaire au Sahel visant les communautés frontalières touchées par les conflits, notamment les agriculteurs et les éleveurs. Ces consultations ont permis de recenser des conflits d'ordre religieux dans les zones frontalières du Tchad et du Niger, des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones frontalières du Burkina Faso et du Niger, ainsi que des conflits liés à l'extrémisme violent et aux tensions ethniques au Mali et au Niger. Les participants ont recensé trois organisations non gouvernementales à même de diriger l'exécution des initiatives.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

72. La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a enregistré des progrès au niveau des institutions et des programmes. Lors de la réunion du comité directeur, qui s'est tenue les 3 et 4 novembre à Dakar, les entités des Nations Unies ont examiné les questions ci-après : repositionnement de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans le cadre de l'évolution du contexte géostratégique de la région ; progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie pour 2021-2022, notamment en matière de mobilisation des ressources ; élaboration d'un chapitre commun, afin de renforcer la prise en mains de la stratégie au niveau des pays en en faisant une partie intégrante des cadres nationaux, ainsi que des activités des gouvernements, de la société civile, des

institutions régionales et des autres partenaires de développement ; mise en œuvre d'initiatives globales à caractère plurinational.

73. Le 30 octobre, les Ministres de la justice du G5 Sahel se sont réunis à N'Djamena pour discuter de l'harmonisation des protocoles de coopération judiciaire. La réunion s'est terminée par la signature d'un accord entre la Plateforme régionale de coopération judiciaire des pays du Sahel et le G5 Sahel, qui vise à améliorer la coopération judiciaire dans la région.

74. En ce qui concerne le pilier Sécurité de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, plusieurs manifestations portant sur le désarmement et la prolifération des armes légères et de petit calibre ont été organisées à l'intention des forces de sécurité et des organisations de la société civile dans la région du Liptako-Gourma aux fins du renforcement des capacités. Il s'agissait, entre autres, de renforcer la participation des femmes à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité.

75. S'agissant du pilier Résilience, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont intensifié les programmes relatifs à la climatorésilience dans le dessein d'atténuer les risques connexes. Concernant la question prioritaire des énergies renouvelables, qui relève du même pilier, les partenaires ont créé une plateforme logistique fonctionnant à l'énergie solaire et mis sur pied des études visant à déterminer les besoins en énergie ainsi que les solutions techniques permettant de fournir aux infrastructures sociales un accès à l'énergie.

76. Les 1er et 2 juillet, le Bureau a coprésidé le Comité directeur du Programme Sahel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, auquel ont participé le Secrétariat du G5 Sahel et des représentants des ministères de la justice, de la sécurité et des affaires étrangères des États membres du Groupe. Les participants ont fait part de leur préoccupation face à la progression marquée du trafic de drogue et ont appelé de leurs vœux une action de lutte conjuguée contre le double fléau du terrorisme et de la criminalité organisée, dont les corrélations sont bien connues.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits de la personne et transversalisation des questions de genre

77. Le Représentant spécial a continué de plaider en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le 9 novembre, à Bissau, il a coprésidé avec le Président de la Guinée-Bissau la douzième édition de la journée régionale portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le Bureau a continué d'apporter régulièrement son concours aux travaux du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qu'il a aidé à organiser ses sessions d'échanges thématiques bimensuelles, notamment avec la CEDEAO. Coordonné par l'UNOWAS avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Groupe de travail a effectué une visite à N'Djamena du 26 juin au 2 juillet, plaidant pour la participation effective des femmes et des jeunes à la transition après la mort de l'ancien Président, Idriss Déby Itno. Du 31 août au 6 septembre, le Bureau a organisé à l'intention de 50 formateurs du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de la Sierra Leone et du Togo un atelier sur la participation politique des femmes et des jeunes. Dans le cadre des efforts entrepris pour faire progresser la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, le Bureau a soutenu des programmes de sensibilisation dans les écoles et des campagnes dans les médias sociaux de plusieurs pays.

78. Dans le prolongement des consultations régionales qu'il a tenues en avril sur l'instrumentalisation du système judiciaire, et en collaboration avec la CEDEAO et d'autres entités des Nations Unies, le Bureau a organisé, les 8 et 9 décembre, une réunion d'experts à Accra pour discuter de la création d'une plateforme régionale des ministres de la justice.

79. Le 31 août, le Bureau a organisé, en coopération avec la CEDEAO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une grande consultation régionale, sous forme virtuelle, des professionnels des médias et des défenseurs des droits humains, sur la question du renforcement de la liberté d'expression en vue de la consolidation de la démocratie en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les participants sont convenus de renforcer les échanges d'informations et de connaissances et ont souhaité voir l'ONU plaider plus fermement pour la protection des libertés fondamentales.

IV. Observations et recommandations

80. Les progrès accomplis dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel en matière de consolidation de la culture démocratique sont à saluer. Je félicite le peuple de Cabo Verde d'avoir continué de s'inscrire dans cette lignée lors de l'élection présidentielle la plus récente et je félicite le peuple gambien du bon déroulement du scrutin présidentiel du 4 décembre. L'impressionnant taux de participation aux élections témoigne de la volonté intacte, au sein du peuple gambien, de préserver et faire progresser la démocratie.

81. Je reste cependant préoccupé par le fait que dans certaines parties de la sous-région et, plus généralement, dans toute l'Afrique, on a constaté des cas de prolongation inconstitutionnelle des mandats présidentiels et des coups d'état. Le coup d'état perpétré en Guinée, ainsi que les raisons qui l'ont amené, doivent nous mettre en garde une fois de plus sur un recul de la démocratie dans certaines parties de la sous-région. Je félicite la CEDEAO des efforts qu'elle déploie afin de revoir ses protocoles fondamentaux, notamment le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, et d'envisager l'adoption d'autres mesures pour lutter contre ce phénomène. L'Organisation des Nations Unies est prête à l'accompagner et à la soutenir dans cette initiative. Je salue également les efforts déployés par la CEDEAO pour mettre en place une plateforme des ministres de la justice.

82. En ce qui concerne les pays en transition, l'Organisation des Nations Unies a à cœur d'accompagner les efforts régionaux et nationaux en faveur de transitions pacifiques et inclusives qui permettent un retour rapide à l'ordre constitutionnel moyennant la tenue d'élections pacifiques, crédibles et inclusives.

83. Il sera important, également, que les parties prenantes de la sous-région analysent les cycles électoraux de 2020-2021 afin d'en tirer enseignements nécessaires et pratiques exemplaires et de garantir l'adoption en temps utile des recommandations formulées par les missions d'observation électorale et les autres parties prenantes concernées avant le prochain cycle électoral qui débutera en 2023.

84. Le dialogue engagé dans différents pays de la région a permis de trouver un consensus sur des questions d'intérêt national et de renforcer la cohésion sociale malgré la polarisation du climat politique. Il est essentiel de poursuivre ces efforts, tout en veillant à la pleine participation de la société civile, y compris des femmes et des jeunes. Il importe également de mener à bien les processus de justice transitionnelle en cours afin de permettre la réconciliation et de renforcer la cohésion nationale.

85. La mise en œuvre des réformes institutionnelles pendantes prévues dans les Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau, de 2016, et dans la feuille de route en six points de la CEDEAO intitulée « Accord pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau », en particulier l'achèvement d'une réforme constitutionnelle consensuelle, reste essentielle pour le processus de stabilisation politique du pays.

86. L'instabilité qui caractérise la sous-région en matière de sécurité, notamment au Sahel, reste une préoccupation majeure. Les groupes armés ont de nouveau démontré leur capacité de mener des attaques de grande envergure et, ce faisant, de mettre en danger les populations civiles, de provoquer des déplacements et de priver les enfants d'une éducation. La fermeture des écoles, en particulier, constitue une violation massive des droits de la personne et risque d'entraver le développement de la région. J'exhorte toutes les parties à respecter les principes humanitaires d'impartialité et de neutralité et à faciliter l'acheminement des secours d'urgence aux populations dans le besoin.

87. Bien qu'il n'y ait pas eu à déplorer d'attaques majeures d'éléments radicaux dans les États côtiers, l'hypothèse d'une éventuelle expansion vers le sud de ce climat d'insécurité larvée n'est pas une menace à écarter. Je me félicite donc des mesures prises par certains pays de la sous-région pour renforcer leur coopération transfrontières et la mise en commun de l'information.

88. Les problèmes de sécurité au Sahel constituent également une menace existentielle pour le monde. Je salue donc les efforts déployés par la Force conjointe du G5 Sahel et la Force multinationale mixte pour endiguer la vague de terrorisme et d'extrémisme violent dans la sous-région. Il est essentiel que les pays de la région renforcent encore leur coordination et inscrivent les droits humains au cœur de leur action. J'engage instamment les partenaires internationaux à renforcer leur soutien à ces initiatives, souvent entreprises au détriment des interventions économiques et sociales. Je les exhorte également à augmenter leurs contributions au mécanisme de stabilisation du Liptako-Gourma et à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. La CEDEAO, pour sa part, devrait accélérer le processus de mobilisation des ressources pour son plan d'action visant à éliminer le terrorisme pour la période 2020-2024.

89. Malgré les efforts notables consentis à l'échelon national, il est regrettable que la mise en place concrète du dispositif de sécurité maritime du golfe de Guinée ait si peu progressé. Il est urgent que les États Membres apportent leur pierre à l'édifice pour résoudre ce problème.

90. Compte tenu des limites d'une logique axée essentiellement sur la sécurité, les pays de la sous-région doivent absolument redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans le cadre d'une approche globale, en intégrant dans les solutions mises en œuvre la dimension humanitaire et les questions de développement, de gouvernance, de droits humains et de pérennisation de la paix, et en œuvrant à mettre en place des mécanismes locaux de règlement des différends. J'appelle les États de la région et les partenaires internationaux à soutenir des processus intégrés, notamment dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel.

91. Les institutions de défense des droits humains devraient continuer de jouer leur rôle indispensable de protection et de défense des droits de la personne, et de veiller à ce que les violations de ces droits ne restent pas impunies.

92. Je félicite le G5 Sahel d'avoir adopté un plan d'action concret en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité et je souligne une fois de plus que les pays de la région doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour honorer leurs engagements nationaux et régionaux en matière d'égalité femmes-hommes, notamment en veillant, par l'allocation de crédits budgétaires suffisants, à la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes.

93. Je me réjouis que la Commission mixte Cameroun-Nigéria se réunisse, pour la première fois depuis 2014. Je félicite les Gouvernements des deux pays de la volonté sans faille dont ils ont fait preuve et les encourage à persévérer pour régler, conformément au mandat de la Commission, les points de désaccord qui subsistent.

94. S'il est encourageant que les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel aient renoué avec la croissance après la phase de contraction, et les difficultés exceptionnelles, ainsi que l'exacerbation des inégalités qui ont marqué, en parallèle, la pandémie de COVID-19, je lance de nouveau un appel à toutes les parties concernées pour que soit assuré un accès équitable aux vaccins, afin d'éviter de nouvelles vagues d'infection et de permettre aux sociétés de rebondir après la crise.

95. Je tiens à remercier les gouvernements des pays de la CEDEAO, l'Union africaine, le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad d'avoir poursuivi sans discontinuer leur coopération avec le Bureau. Les partenariats étroits noués entre le Bureau, les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions sont essentiels pour créer la synergie sur laquelle pourra s'appuyer la région. Je tiens tout particulièrement à remercier mon représentant spécial, Annadif Khatir Mahamat Saleh, le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, ainsi que les coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui n'ont de cesse que de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.